

DELIBERATION N° 42-24

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 27 février 2024 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Philippe ROBERT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	BARI Nadine	STUTZ Anne
SERRE Emmanuel	CIOT Xavier	CURT Jean-Pierre
SIAUD Alain	FAYARD Adeline	RAVANAT Jean-Luc
KRAMARCZEWSKI Bruno	DURAND Bernard	GARNIER Jean-Luc
BONOMI Jean-Pierre	DECHAUX Marie-Claire	CHARLES Christian
MULYK Fabien	GIRARDOT Frédéric	BALME Eric
CORNU Liliane	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain
CHATTARD Arnaud	GIACOMETTI Geneviève	GRAND Florence
PREVOT Fabienne	LAURENS Patrick	PERRIN Gilda
BRUGNERA Jean-Michel	PONTIER Joël	BATTISTEL Marie-Noëlle
GERBI Franck	GARCIA Bernadette	LE TRAOU Dominique
ROBERT Philippe	LUC Alain	PONCET Denis
MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	BALMET Lucie
ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	BUCH Emile
FERREIRA Michel	GRIET Bernard	MAUGIRON Gilbert
ROSSOGLIO Dominique	SAURAT Coraline	BARTHELEMI Maryse
GONNORD Franck	LANEYRIE Jean-Marc	ROUSSET Alain
BONNIER Eric	TOSCAN Michel	MORA Serge

Absents excusés représentés : CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à BALME Eric), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), Philippe FAURE (pouvoir à MENDEZ Alain), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de délégués votants : 61

OBJET : PRAIRIE DE LA RENCONTRE – MOE EDICULES : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de l'aménagement de la Prairie de la Rencontre, le déplacement des édicules, qui supportent les deux bas-reliefs avec les aigles napoléoniens en bronze, nécessite une maîtrise d'œuvre et des travaux spécifiques.

Ainsi un architecte du patrimoine a été recruté pour permettre un traitement adapté de ces monuments patrimoniaux. Cette mission est réalisée en étroite collaboration avec les services de l'Etat (DREAL et UDAP), du Département de l'Isère et du Musée de la Révolution Française et du Domaine de Vizille.

La Communauté de Communes de la Matheysine sollicite une aide financière auprès du Département de l'Isère pour cette maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement est le suivant :

Plan de financement	Taux	Montant HT
Département – Culture et Patrimoine	80%	6 980 €
CCM	20%	1 745 €
Total	100%	8 725 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le plan de financement tel-que présenté ci-dessus ;
- **Autorise** Mme la Présidente à engager les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 7 mars 2024

La Présidente,
Coraline SAURAT

